

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 256

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. Christophe, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin
Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Lagarde, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Riester, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Warsmann

ARTICLE 2

Compéter l'alinéa 5 par les mots :

« dans la limite de 30 % des effectifs de ces organes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable d'assurer un équilibre des représentations au sein des organes d'administrations et de surveillance des sociétés visées par les dispositions de cet alinéa.